

VILLE DE



# Nogent-sur-Marne

## Compte Rendu du Conseil Municipal

**LE MERCREDI 14 DECEMBRE 2016 A 20 H 00**

L'an deux mille seize, le Mercredi quatorze Décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Scène Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 8 Décembre 2016 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

**SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :**

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean-Paul DAVID, Jean Jacques PASTERNAK, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Anne-Marie GASTINE, Philippe SAJHAU, Christophe IPPOLITO, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Philippe GOYHENECHÉ, Gilles HAGEGE, Florence FOSSE, Philippe PEREIRA, Adjointes au Maire

Jacques LABESCAT, Alain DEGRASSAT, Claude SLOBODANSKY, Pascale MARTINEAU, Annie FERREIRA, Mariam LADJOUAN, Juliette LE RUYER, Anne-France JACQUILLAT, Jean-Michel VERHEYDE, Aline JOFFET, Laurent TARAVELLA, Camille MAUDRY, Michel DENISART, Florence LIEVYN, Laurent BODIN, Philippe CUYAUBERE, Elisabeth DURANTEL, Dominique FAURE, Jean-François LE DERFF, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Mme SAINT-LO Aurélie ... à ... Mme LADJOUAN Mariam

M. RASQUIN Bernard ... à ... Mme MAUDRY Camille

M. LEBLANC Nicolas ... à ... M. CUYAUBERE Philippe

M. EYCHENNE Sébastien... à ... M. Jacques JP MARTIN, jusqu'à la question 16/155

**EST ARRIVE EN COURS DE SEANCE :**

M. IPPOLITO Christophe à la question 16/154

**A QUITTE LA SEANCE A LA QUESTION 16/155 :**

Mme MÜNZER Déborah ... à ...M. DAVID Jean-David

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme RENOUX Anne

Mme YELLES-CHAOUICHE Amina

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LE RUYER Juliette

**MODERATEUR** : M. DAVID Jean-Paul

Ces formalités remplies ;

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 20

## COMMUNICATION

### 1 - Subventions travaux de rénovation énergétique attribuées par la Ville

#### I – Rappel sur les subventions travaux

Par décision du conseil municipal fin 2015, il a été décidé d'attribuer, pour la période 2016-2017, 2 subventions aux nogentais pour les travaux de rénovation énergétique de leur résidence principale.

Globalement, le règlement d'attribution de ces subventions se base sur celui du Crédit d'impôt (CITE).

#### 1) 1 subvention à destination des copropriétés

- Travaux concernant les parties communes de la copropriété
- Montant subvention : 20 % du montant H.T des travaux plafonné à 5000 €
- Enveloppe de 10 000 € / an

#### 2) 1 subvention à destination des particuliers

- Travaux concernant les maisons individuelles ou les logements des copropriétés
- Montant subvention : 20 % du montant H.T des travaux plafonné à 1500 €
- Enveloppe de 20 000 € / an

#### II – Bilan des dossiers

##### 1) subvention à destination des copropriétés

Au 30/11/2016, aucune subvention à destination des copropriétés n'a été accordée. Un seul dossier a été déposé mais refusé au motif que l'entreprise n'était pas RGE.

Comme on le pressentait dès le départ, la difficulté est liée à la constitution du dossier de travaux. Il faut que les copropriétaires se mettent d'accord en assemblée générale sur les travaux à réaliser, les devis et les montants des travaux qui peuvent être assez conséquents.

Compte-tenu des échanges de la conseillère Info-énergie tout au long de l'année 2016 avec certains copropriétaires et représentants de conseils syndicaux, on peut supposer que des dossiers devraient être déposés en 2017 et que le dossier refusé en 2016 devrait pouvoir être régularisé (entreprise à priori en cours de certification RGE).

##### 2) subvention à destination des particuliers

Cette subvention a rencontré un vif succès puisque pratiquement toute l'enveloppe budgétaire allouée a été engagée.

Nous avons pu satisfaire toutes les demandes. Les dossiers refusés l'ont été sur le fait qu'ils étaient incomplets (absence de déclaration préalable pour les fenêtres, entreprise non RGE...) mais pas par manque de budget.

Nous avons eu 17 dossiers accordés pour un montant total engagé au 30/11/2016 de 19 426, 96 € et une subvention moyenne par dossier de 1143 €.

Sur ces 17 dossiers, les travaux concernaient :

- le remplacement des fenêtres ou vitrages (11 dossiers)
- le remplacement d'une chaudière par une chaudière à condensation (2 dossiers)
- un poêle à granulés (1 dossier)
- l'isolation de la toiture (1 dossier)
- l'isolation de la toiture et le changement des fenêtres (1 dossier)
- l'isolation par l'intérieur et le changement des fenêtres (1 dossier)

Sur l'ensemble de ces demandes, 5 dossiers ont abouti et ont donné lieu à la transmission d'une facture. Le montant des subventions versées au 30/11/2016 s'élève à 4 720, 88 € (4 dossiers « fenêtres » et 1 dossier « chaudière à condensation »).

## II – Perspectives 2017

La politique de la ville en faveur des travaux de rénovation énergétique commence à avoir un impact sur le territoire communal. De nombreux contacts sont pris avec l'Espace Info-Energie pour des renseignements techniques ou relatifs aux subventions. Les nogentais montrent leur intérêt aux balades thermographiques organisées tous les ans en janvier. Le wattmètre qui permet de mesurer les consommations électriques de ses appareils commence aussi à être emprunté.

Grâce à toutes ces actions de sensibilisation, d'informations et de conseils, ainsi que la communication dans les articles du magazine et sur le site internet de la Ville, les nogentais, acteurs du territoire s'engagent dans la réduction de leurs consommations énergétiques.

Nous pouvons supposer que de nouvelles demandes de subvention nous parviendront l'année prochaine avec la possibilité de ne pas satisfaire toutes les demandes. Il sera alors peut-être opportun de s'interroger sur la reconduction de ces aides financières pour les années à venir et sur quels critères.

Pour 2017, la ville souhaite aussi s'impliquer dans la diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre liées au transport, en proposant notamment une subvention pour l'acquisition de vélos électriques. Si elle est acceptée, elle permettra de connaître la sensibilité des nogentais à la mobilité durable.

---

## **16/147 EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Adopte la décision modificative n°3 – fonctionnement/Investissement – du Budget Principal de l'exercice 2016 ci-après :

<b>BUDGET GENERAL</b>							
<b>DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2016</b>							
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES :</b>							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2016	Montant de la DM n°3	Lire Budget après DM
022		022	FIN	Dépenses imprévues	85 716,01 €	-15 833,00 €	69 883,01 €
023		23	FIN	Virement à la section d'investissement	4 067 592,00 €	-27 960,00 €	4 039 632,00 €
011	01	63512	FIN	Taxes foncières	171 744,00 €	40 000,00 €	211 744,00 €
011	90	6042	COMMERCE	Prestation étude commerce nogentais	0,00 €	27 960,00 €	27 960,00 €
65	020	65541	FIN	FCCT	7 898 955,00 €	-26 254,00 €	7 872 701,00 €
67	413	6718	PISCINE	Charges exceptionnelles (Indemnités de résiliation)	0,00 €	2 087,00 €	2 087,00 €
<b>TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :</b>						<b>0,00 €</b>	
<b>Solde de la décision modificative n°3 - Fonctionnement Budget Général:</b>						<b>0,00 €</b>	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES :</b>							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2016	Montant de la DM n°3	Lire Budget après DM
23	822	2313	VOIRIE	Travaux	339 444,80 €	-120 000,00 €	219 444,80 €
204	822	204181	VOIRIE	Subvention équipement Autolib'	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
23	824	2313	GPROJET	Transfert pour études sur commerce nogentais	180 000,00 €	-27 960,00 €	152 040,00 €
<b>TOTAL des Dépenses d'investissement</b>						<b>-27 960,00 €</b>	
<b>RECETTES :</b>							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2016	Montant de la DM n°3	Lire Budget après DM
021		21	FINANCIER	Virement de la section de fonctionnement	4 067 592,00 €	-27 960,00 €	4 039 632,00 €
<b>TOTAL des Recettes d'investissement :</b>						<b>-27 960,00 €</b>	
<b>Solde de la décision modificative n°3 - Investissement Budget Général:</b>						<b>0,00 €</b>	

**16/148 EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET ANNEXE PARKINGS**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Adopte la décision modificative n°1 – fonctionnement/Investissement – du Budget annexe du stationnement payant de l'exercice 2016 ci-après :

**BUDGET GPS**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2016**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES :**

Chapitre M4	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2016	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
67		6718		Charges exceptionnelles	2 000,00 €	459,13 €	2 459,13 €
023		023		Virement à la section d'invest	0,00 €	3 307,37 €	3 307,37 €
042		6871		Dotat°exceptionnelle immob	0,00 €	1 092,11 €	1 092,11 €

**TOTAL des Dépenses de Fonctionnement : 4 858,61 €**

**RECETTES :**

Chapitre M4	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2016	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
77		778		Produits exceptionnels	0,00 €	4 858,61 €	4 858,61 €

**TOTAL des Recettes de Fonctionnement : 4 858,61 €**

**Solde de la décision modificative n° 1 - Fonctionnement 0,00 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES :**

Chapitre M4	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2016	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
040		2138		Autres constructions	58 200,00 €	49 196,28 €	107 396,28 €
16		165		Dépôts et cautionnt reçus	2 000,00 €	4 373,83 €	6 373,83 €
040		28183		Amort.matériel informatique	0,00 €	467,63 €	467,63 €
040		28184		Amort.matériel de bureau	0,00 €	17,15 €	17,15 €
040		28235		Amort.Installat°Agencst affectat°	0,00 €	146 308,15 €	146 308,15 €
040		28138		Amort.Autres Constructions	0,00 €	13 910,84 €	13 910,84 €
040		28135		Amort. Installat° Agencst	0,00 €	55 671,30 €	55 671,30 €

**TOTAL des Dépenses d'investissement 269 945,18 €**

**RECETTES :**

Chapitre M4	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2016	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
16		165		Dépôts et cautionnt reçus	2 000,00 €	459,13 €	2 459,13 €
040		2135		Construct°installat°Améngts	0,00 €	49 196,28 €	49 196,28 €
040		28031		Amortissements frais études	0,00 €	204,00 €	204,00 €
040		28188		Amort. Autres immo corporelles	4 186,82 €	888,11 €	5 074,93 €
040		28135		Amort.Installat° Agencst	27 571,28 €	146 308,15 €	173 879,43 €
040		28131		Amort.Bâtiments	0,00 €	13 910,84 €	13 910,84 €
040		28153		Amort.Installations spécifiques	0,00 €	55 671,30 €	55 671,30 €
021		021		Virement de la section de Fonct	0,00 €	3 307,37 €	3 307,37 €

**TOTAL des Recettes d'investissement 269 945,18 €**

**Solde de la décision modificative n° 1 - Investissement 0,00 €**

**16/149 EXERCICE 2017 – AUTORISATION D'ENGAGER DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET GENERAL – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Autorise l'exécutif de la Commune de Nogent sur Marne au titre de l'exercice 2017, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Chapitre – Budget Général	BP 2016	25 % autorisé pour 2017
20 - Immobilisations incorporelles	327 350,00	81 837,50
21 - Immobilisations corporelles	4 235 996,00	1 058 999,00
23 - Immobilisations en cours	8 202 746,00	2 050 686,00
27 - Autres immobilisations financières	3 400,00	850,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 769 492,00</b>	<b>3 192 373,00</b>

Chapitre – Budget GPS	BP 2016	25 % autorisé pour 2017
21 - Immobilisations corporelles	68 200,00	17 050,00
23 - Immobilisations en cours	752 066,87	219 521,00
<b>TOTAL</b>	<b>820 266,87</b>	<b>205 066,72</b>

Inscrit les crédits correspondants au budget de l'exercice 2017.

**16/150 TRANSFERT DE LA GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % DE LA VILLE DE NOGENT SUR MARNE POUR L'EMPRUNT AU CAPITAL INITIAL DE 2 703 682,10 € CONTRACTÉ PAR L'OPIEVOY AU PROFIT DE VALOPHIS HABITAT, BAILLEUR SOCIAL DANS LE CADRE DE LA CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 40 LOGEMENTS SIS 10 RUE DU VIADUC**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Accepte le transfert de la garantie de la Ville de Nogent sur Marne pour l'emprunt contracté par l'OPH Interdépartemental de l'Essonne du Val d'Oise et des Yvelines « OPIEVOY » sise 145-147 rue Yves Le Coz 78000 Versailles pour l'opération, de construction de 40 logements, sis 10 rue du Viaduc dans le cadre de la promesse de vente intervenue entre l'OPIEVOY et VALOPHIS Habitat.

Accorde sa garantie pour le remboursement du prêt n°915476 d'un montant 2 703 682,10 € (capital initial) souscrit par l'OPIEVOY auprès de la Caisse et transféré à VALOPHIS Habitat, conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, aux conditions suivantes :

Les caractéristiques financières du contrat de prêt n°915476 transféré sont les suivantes :

Montant du prêt Caisse des Dépôts et Consignations	2 703 682,10 €
Capital restant dû objet du transfert de la garantie (21/12/2016)	760 389,54 €
Intérêts compensateurs au 31/12/2016	23 866,30 €
Dernière échéance	1 <sup>er</sup> janvier 2021

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date exigée.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à VALOPHIS Habitat, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée résiduelle du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à intervenir à la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et VALOPHIS Habitat ou, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt suscité.

---

**16/151 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR D'IMMOBILIERE 3F POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT PLS BATI D'UN MONTANT TOTAL DE 1 453 000 € ET UN PRET PLS FONCIER D'UN MONTANT DE 2 095 000 € POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION EN PLEINE PROPRIETE DE 23 LOGEMENTS ET 19 LOGEMENTS, EN USUFRUIT LOCATIF, PLS SITUÉS AVENUE DE JOINVILLE A NOGENT SUR MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Accorde sa garantie de à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt PLS Bâti d'un montant total de 1 453 000 € à souscrire par Immobilière 3F, Emprunteur, sis 159, rue Nationale 75638 PARIS cedex 13 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France selon les caractéristiques financières de la proposition en date du 16 octobre 2016, pour l'acquisition en pleine propriété de 23 logements sociaux.

Accorde sa garantie de à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt PLS Foncier d'un montant total de 2 095 000 € à souscrire par Immobilière 3F, Emprunteur, sis 159, rue Nationale 75638 PARIS cedex 13 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France selon les caractéristiques financières de la proposition en date du 16 octobre 2016, pour l'acquisition en pleine propriété de 23 logements sociaux.

Accorde sa garantie de à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt PLS Foncier d'un montant total de 1 518 000 € à souscrire par Immobilière 3F, Emprunteur, sis 159, rue Nationale 75638 PARIS cedex 13 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France selon les caractéristiques financières de la proposition en date du 16 octobre 2016, pour l'acquisition en usufruit locatif de 19 logements sociaux.

La garantie de la commune est consentie pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F, l'emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Immobilière 3F, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant ainsi que le nombre de logements réservés (9) au titre de la présente garantie.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune aux contrats de prêts.

---

**16/152 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR D'IMMOBILIERE 3F POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT PTP D'UN MONTANT TOTAL DE 2 490 000 € POUR L'ACQUISITION DE 20 LOGEMENTS SITUES 7/9 RUE ANDRE PONTIER A NOGENT SUR MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Accorde sa garantie de à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt n°53250 dont le contrat, joint en annexe, fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par le groupe Immobilière 3F – Action Logement, sis 159, rue Nationale 75638 PARIS cedex 13 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe, d'un montant total de 2 490 000 €.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F, l'emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Immobilière 3F, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant au titre de la présente garantie.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune au contrat de prêt.

---



**16/153 MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 50 % DANS LE CADRE D'UN REAMENAGEMENT DE PRETS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, (CAPITAL RESTANT DU 2 474 968,28 €), CONTRACTES PAR LA FONDATION NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA MAISON NATIONALE DES ARTISTES A NOGENT SUR MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Accepte le maintien de la garantie de la Ville de Nogent sur Marne, à hauteur de 50%, dans le cadre des opérations de réaménagement des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, par la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques, destinés à la réhabilitation et l'agrandissement de la Maison Nationale des Artistes à Nogent sur Marne,

Accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt réaménagé d'un montant 2 474 968,28 € souscrit par la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions suivantes :

Les caractéristiques financières du prêt transféré sont les suivantes :

Capital restant dû réaménagé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	2 474 968,28 €
<b>Baisse des marges</b> – Capital restant dû	903 011,78 €
Marge sur index	1,000%
Taux révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur : 0,750%)	1,750%
Remboursement anticipé	Indemnité actuarielle
<b>Passage sur livret A avec allongement de durée :</b> CRD	1 571 956,50 €
Index	Livret A
Marge sur index	1,4790%
Taux révisable(Livret A sur la base du taux en vigueur : 0,750%)	
Durée en année	16
Remboursement anticipé	Indemnité actuarielle

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt réaménagé, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date exigée.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée résiduelle du prêt réaménagé à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à intervenir aux avenants aux contrats de prêts initiaux qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques ou, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt suscité.

Arrivée de Monsieur Christophe IPPOLITO à la question 16/154

**16/154 ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX NOGENTAIS POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble, aimons notre Ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès solidarité pour Nogent) et 1 abstention (L'alternative pour Nogent)

Décide d'attribuer une aide financière aux Nogentais pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, avec possibilité de reconduire le dispositif pour l'année 2018.

Précise que cette aide financière sera attribuée par la Ville selon les modalités précisées dans le règlement intitulé « Règlement d'attribution d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ».

Fixe le montant de l'aide à 30 % du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique dans la limite de 400 €.

Fixe pour chaque année un montant global d'aide de 6 000€, correspondant environ au subventionnement de 15 dossiers.

Indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville et que les sommes non attribuées au cours de l'année 2017 pourront être reportées sur 2018.

---

Départ de Madame Déborah MÜNZER à la question 16/155

**16/155 APPROBATION DU CONTRAT DE MIXITE SOCIALE**

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble, aimons notre Ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès solidarité pour Nogent) et 1 voix contre (L'alternative pour Nogent),

Décide d'approuver le projet de Contrat de Mixité Sociale.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de Mixité Sociale joint en annexe.

---

Arrivée de Monsieur Sébastien EYCHENNE à la question 16/156

**16/156 CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS MULTI-ACCUEILS DE JEUNES ENFANTS "LE JARDIN DES LUTINS" ET " MANDARINE"**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide d'approuver le principe de la gestion et de l'exploitation des établissements multi-accueils de jeunes enfants dénommés « Mandarine » et « Le Jardin des Lutins » situés respectivement 4/4 bis rue de la Muette et 4 rue du Maréchal Vaillant dans le cadre d'une concession de service public.

Décide d'approuver le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire et d'autoriser le Maire de Nogent-sur-Marne à lancer la procédure.

Rappelle que la procédure sera menée conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation du contrat.

---

**16/157 PROJET IMMOBILIER "SQUARE WALTER"**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à poursuivre les discussions avec le promoteur pour l'opération immobilière située à proximité du square Walter.

Désigne Maître Xavier Calmet, notaire associé de l'étude Nogent Paris Est Notaires, pour préparer les différents actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

---

**16/158 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un emploi de technicien territorial à temps complet,

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

---

**16/159 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AU RETOUR DE COMPETENCES DE L'EPT PARISESTMARNE&BOIS**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

---

**16/160 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE CIG PETITE COURONNE POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve la convention de prestation de service « Conseil en recrutement » proposée par le CIG de la Petite Couronne, sur la base d'un niveau de prestation (recherche et présélection des candidats), concernant le recrutement du responsable des affaires générales de la Ville.

Autorise le Maire à signer cette convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Inscrit la dépense liée à l'application de cette convention au budget de l'exercice correspondant.

---

**16/161 MISE A DISPOSITION A TEMPS COMPLET DE DEUX AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS AUPRES DE L'ASSOCIATION NOGENT PRESENCE**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide de mettre un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à disposition de l'Association Nogent Présence, à temps complet, durant une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Décide d'autoriser le Maire à signer avec l'Association Nogent Présence deux conventions de mise à disposition d'une durée d'un an, renouvelables par expresse reconduction et prévoyant le remboursement total des salaires et charges par l'Association des agents mis à disposition.

---

**16/162 CREATION DE VACATIONS POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS SPORTIFS AU POLE JEUNESSE**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide de recourir à la participation d'un ou plusieurs intervenants extérieurs afin d'animer des ateliers sportifs au Pôle Jeunesse, les mercredis et/ou les samedis après-midi, les soirs de semaine, après la classe entre 16 h et 19 h, ainsi que durant les vacances scolaires, sous forme de stages à raison de 2 heures par jour maximum.

Décide de fixer le taux horaire de la vacation allouée pour ces interventions à 29 € bruts.

Impute les dépenses correspondantes à la section de fonctionnement du budget du Pôle Jeunesse, de l'exercice en cours.

---

**16/163 FIXATION D'UNE PARTICIPATION DES SENIORS NOGENTAIS AU REPAS ORGANISE PAR LA VILLE**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide qu'une participation de 15 euros par personne sera versée lors de l'inscription aux repas organisés à destination des seniors Nogentais âgés de 65 ans et plus, par la Commune, le 31 janvier 2017.

Décide que cette participation sera remboursable sur présentation de justificatifs pour les raisons suivantes :

- maladie, hospitalisation,
- décès d'un proche,
- désistement au minimum dix jours calendaires avant la date prévue du repas

Décide d'accepter l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge, mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Décide que l'inscription d'une personne nogentaise ayant 100 ans ou plus l'année du repas (2017) est gratuite ainsi que pour un accompagnateur de son choix.

Dit que cette recette sera imputée sur le budget de la Ville sur le chapitre 70 – sous fonction 61- article 7066.0.

---

**16/164 RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2015 DE LA SOCIETE « LES PETITS CHAPERONS ROUGES » POUR LA GESTION DES EAJE « LE JARDIN DES LUTINS » ET « MANDARINE »**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le rapport d'activité établi par le gestionnaire « les Petits Chaperons Rouges » pour les deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant « le Jardin des Lutins » et « Mandarine », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

---

**16/165 RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2015 DE LA SOCIETE « LA MAISON BLEUE » POUR LA GESTION DE L'EAJE « LE MOULIN DE BEAUTE »**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte du rapport d'activité établi par le gestionnaire « La Maison Bleue » pour l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « le Moulin de Beauté » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

---

**16/166 ELARGISSEMENT DU DISPOSITIF MUNICIPAL « NOGENT PASS JEUNES »**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide d'élargir le dispositif municipal « Nogent Pass jeunes » en direction des jeunes âgés de 18 à 25 ans, d'une part, par l'octroi de chèques « lire » et « culture », et d'autre part, par la conclusion d'un partenariat avec les associations nogentaises intéressées permettant à ce public de bénéficier de conditions tarifaires préférentielles sur leurs prestations.

Le nombre de chèques « culture » et « lire » délivré ne pourra pas dépasser l'enveloppe budgétaire annuelle allouée au dispositif et votée chaque année.

Impute les dépenses correspondantes à la section de fonctionnement du budget du Pôle Jeunesse, de l'exercice en cours.

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget du Pôle Jeunesse, de l'exercice en cours.

Décide la conclusion d'un partenariat avec les associations sportives ou artistiques nogentaises intéressées par la mise en place d'un « tarif jeunes » permettant de faire bénéficier les jeunes détenteurs du « Nogent Pass'Jeunes » de conditions financières préférentielles sur leur inscription annuelle ou pour toute autre prestation laissée au choix des associations.

Approuve le projet de convention-type à passer entre la Commune et les associations nogentaises intéressées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les différentes conventions visées dans cette délibération.

---

**16/167 SUPPRESSION DE LA BOURSE AU PERMIS B D'UN MONTANT DE 600 € PROPOSEE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MUNICIPAL « AIDE AUX PROJETS JEUNES »**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide de supprimer la Bourse au Permis B d'un montant de 600 € allouée dans le cadre du dispositif municipal « Aide aux Projets Jeunes » en contrepartie de la réalisation d'une mission citoyenne d'une durée de 30 heures dans une association nogentaise.

Approuve la modification consécutive du règlement intérieur du dispositif « Aide aux Projets Jeunes ».

---

**16/168 REPRISE PAR LA VILLE DE L'ACTION « AIDE AUX DEVOIRS » DESTINEE AUX COLLEGIENS ET LYCEENS ET INTEGRATION DANS LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide de recourir à la participation d'un ou de plusieurs intervenants afin d'encadrer l'aide aux devoirs destinées aux collégiens et lycéens, nogentais ou non, scolarisés à Nogent-sur-Marne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Décide de fixer le taux horaire de la vacation allouée pour ces interventions comme suit :

Niveau de diplôme	Rémunération (brut/horaire)
Baccalauréat	20 €
Licence et plus	24 €

Les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Autorise le Maire à signer les dossiers et les conventions de demande de financement liés à cette action au titre du contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Fixe le tarif annuel de cette activité en fonction du quotient familial, comme suit :

L'adhésion est annuelle du mois de septembre au mois de juin de l'année suivante.

Son coût est fixé en fonction du quotient familial comme suit et il est invariable quelque soit la date d'inscription :

	<b>Tranche</b>	<b>Tarif</b>
<b>A</b>	inférieur à 167	20,00 €
<b>B</b>	167,01 à 259	25,00 €
<b>C</b>	259,01 à 442	30,00 €
<b>D</b>	442,01 à 656	35,00 €
<b>E</b>	656,01 à 1006	40,00 €
<b>F</b>	1006,01 à 1 500	50,00 €
<b>G</b>	1 500 et plus	60,00 €
	Hors commune	120,00 €

Le tarif pour les non Nogentais est fixé au double du montant de la participation financière de la tranche de quotient G, soit 120 €.

Les tranches de quotient A, B, C et D pourront bénéficier d'une aide financière du CCAS.

Ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour tous les nouveaux inscrits. Pour les familles déjà inscrites et qui se sont déjà acquittées des droits d'inscription pour l'année 2016/2017 auprès de l'association Tremplin Jeunes, aucune participation complémentaire ne sera demandée.

Aucun remboursement des frais engagés ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

Les recettes correspondantes seront imputées à la section de fonctionnement du budget du Pôle Jeunesse de l'exercice 2017.

---

**16/169 RETOUR A LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE DE CERTAINES COMPETENCES EXERCEES PAR L'EX-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE LA MARNE PUIS REPRISE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « PARISESTMARNE&BOIS »**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le retour des compétences suivantes exercées par l'Etablissement public territorial « ParisEstMarne&Bois » à la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Cimetière :

- Entretien et gestion du cimetière et des services délégués y afférents,
- Entretien des monuments aux morts et des tombes des soldats morts pour la France à l'intérieur des cimetières,
- Réalisation des études préalables à l'implantation, à l'extension ou à l'aménagement de chambres funéraires, de crématoriums ainsi que éventuellement, de tous équipements connexes,

- Marchés alimentaires :

Entretien et gestion des marchés situés place Leclerc et place du Marché,

- Sécurité Incendie :

- Prise en charge du versement du contingent incendie au Service Départemental de l'Incendie et du Secours,

- Dépôts sauvages

- L'aide au commerce

Soutien aux associations de commerçants.

Approuve la reprise des moyens affectés à ces compétences.

- Cimetière

- Parcelle J 193 sise 134 rue de la Paix au Perreux-sur-Marne avec l'ensemble des aménagements, constructions, monuments, sépultures etc. nécessaires à l'exercice de la compétence,
- Contrat de reprise administrative de sépultures avec la société Rebitec,
- Contrat d'entretien du cimetière et de ses espaces verts

- Marchés alimentaires :

- Marché du centre situé sur la parcelle G 165, place du Marché
- Marché Leclerc situé 5 boulevard de Strasbourg, volume n°5 de la copropriété Leclerc 2,
- Délégation de service public avec « les Fils de Madame Geraud »,

Prend acte de l'évaluation financière des dépenses et des recettes des compétences restituées, validées par la Commission Locale des Charges Territoriales.

L'estimation financière réalisée pour la reprise des compétences est la suivante (**base 2015**) :

- Cimetière : coût de 168 774 euros.
- Marchés alimentaires (avec investissements):  
Dépenses : 37 100 euros
- Sécurité incendie : coût de 564 070 euros
- Dépôts sauvages : coût de 45 095 euros
- Aide au commerce : coût de 35 000 euros.

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ces retours de compétences.

---

## **16/170 FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DES TAXES DU CIMETIERE DE NOGENT SUR MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés



Approuve les tarifs des concessions et des taxes funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

	2014	2015	2016	2017
<b>Caveau Provisoire</b>				
Taxes de séjour en caveau provisoire	9,40	9,60	9,80	10,00
<b>ADULTES</b>				
Taxes d'inhumation	36,80	37,50	38,30	39,00
Taxes de dispersion des cendres	36,80	37,50	38,30	39,00
Taxes d'inhumation columbarium	36,80	37,50	38,30	39,00
<b>ENFANTS (moins de 18 ans)</b>				
Taxes d'inhumation	18,80	19,20	19,60	20,00
Taxes de dispersion des cendres	18,80	19,20	19,60	20,00
Taxes d'inhumation columbarium	18,80	19,20	19,60	20,00
<b>Achat ou renouvellement concessions</b>				
Perpétuelle adulte	6 760,00	6890,00	7028,00	7169,00
50 ans	1 800,00	1840,00	1877,00	1915,00
30 ans	453,00	462,00	471,00	480,00
15 ans	228,50	233,00	238,00	243,00
<b>Tarifs Columbarium</b>				
10 ans	468,00	477,00	487,00	497,00
<b>Droits de Cavurnes</b>				
50 ans	624,00	636,00	649,00	662,00
30 ans	208,00	212,00	216,00	220,00
<b>-indigents</b>				
5 ans		0,00	0,00	

**16/171 TRAITE D'EXPLOITATION DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE ET LECLERC CONCLU AVEC LES FILS DE MADAME GERAUD : AVENANT DE TRANSFERT**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le projet d'avenant de transfert au traité d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement du Centre et Leclerc conclu avec les Fils de Madame Géraud applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les dépenses et recettes éventuelles en résultant seront inscrites au budget communal.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant de transfert ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**16/172 APPROBATION DES TARIFS ET REDEVANCES DES DROITS DE PLACE DES MARCHES DU CENTRE ET LECLERC APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2017**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve les tarifs proposés par le délégataire de service public des marchés d'approvisionnement du Centre et Leclerc, les Fils de Madame Géraud, tels qu'ils figurent en annexe.

Décide que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

---

**16/173 CONVENTION D'ACCUEIL DES POLICES MUNICIPALES SUR L'INFRASTRUCTURE NATIONALE PARTAGEABLE DES TRANSMISSIONS (I.N.P.T)**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve la convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur l'infrastructure Nationale partageable des Transmissions à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et le Ministère de l'Intérieur, représenté par le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité.

Les dépenses, en résultant sont inscrites au budget communal.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

---

**16/174 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES DES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide d'autoriser les commerces, toutes branches d'activités confondues à ouvrir :

- Le premier dimanche des soldes d'hiver
- Le deuxième dimanche des soldes d'hiver
- Le troisième dimanche des soldes d'hiver
- Le dimanche de la Fête des Mères
- Le dimanche de la braderie des commerçants
- Le premier dimanche des soldes d'été
- Le deuxième dimanche des soldes d'été
- Le dimanche avant la rentrée des classes
- Le premier dimanche avant Noël
- Le deuxième dimanche avant Noël
- Le troisième dimanche avant Noël
- Le dimanche entre Noël et le jour de l'An

L'employeur est tenu de faire connaître à Monsieur l'inspecteur du Travail le jour ou le repos sera donné au personnel travaillant ledit dimanche.

Autorise le Maire à fixer par arrêté la liste des dimanches sur lesquels se porte la dérogation à la règle du repos dominical pour l'année 2016.

---

**16/175 AVIS RELATIF AU PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE INFOCOM' 94**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Emet un avis défavorable au projet de statuts proposé par le Syndicat mixte Infocom'94 au motif, essentiellement, que l'article 6 ne permet pas de déterminer une méthode de calcul pour définir les contributions financières des membres de ce dernier.

Décide de notifier cette délibération au Syndicat mixte Infocom'94 ainsi qu'aux autres membres de ce Syndicat.

**16/176 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 16-312 du 10 octobre 2016 : CONTRAT avec la Galerie Robillard domiciliée 106 rue de la Folie Méricourt à Paris (75011), portant sur la mise à disposition, pour un prix de 1 080 € TTC, de l'exposition « *les 1001 nuits* » présentée à la bibliothèque du 14 novembre au 12 décembre 2016.

N° 16-313 du 11 octobre 2016 : MARCHÉ avec le cabinet CIBLES&STRATÉGIES domicilié 24 bis boulevard Charner à Saint-Brieuc (22000) pour une étude sur la stratégie d'attractivité du cœur de ville de Nogent-sur-Marne, comprenant les prestations suivantes :

- étude de la structure de l'offre commerciale : 10 000 € HT
- étude de la clientèle : 5 400 € HT
- réalisation d'un plan de développement du commerce et du cœur de ville : 7 900 € HT

soit un montant global de 23 300 € HT (27 960 € TTC).

N° 16-314 du 14 octobre 2016 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit de la salle Alfred Dreyfus, le jeudi de 18h30 à 20h30 du 3 novembre 2016 au 6 juillet 2017, au profit de l'association HÉLICES POÉSIE domiciliée 9 rue Pasteur à Nogent-sur-Marne.

N° 16-315 du 17 octobre 2016 : NON-RENOUVELLEMENT à la demande du preneur, la société OMASSON Patrick Jean-Louis (enseigne « Cyclorama »), de la convention conclue le 20 juillet 2015 lui mettant à disposition à titre onéreux un local situé 8 rue du Port à Nogent-sur-Marne.

N° 16-316 du 17 octobre 2016 : RÉOLUTION, au 4 novembre 2016, à la demande du preneur, la Force Vigipirate-Sentinelle, de la convention lui mettant à disposition à titre gratuit des locaux situés 9 rue Cabit à Nogent-sur-Marne.

N° 16-317 du 17 octobre 2016 : RENOUVELLEMENT pour une durée de 3 ans de la convention passée le 29 octobre 2009 avec l'association Nogent Natation 94 pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux d'une surface de 106 m<sup>2</sup> au centre nautique.

N° 16-318 du 17 octobre 2016 : AVENANT à la convention de mise à disposition d'un local de 18,31 m<sup>2</sup> situé 48 rue du Général Chanzy à Nogent, conclue le 12 mai 2016 avec l'association Twirling Bâton et Majorettes de Nogent-Le Perreux, ayant pour objet de reporter la date de prise d'effet de la convention initialement fixée au 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> novembre 2016 et de fixer la participation de l'association aux charges à 100 € / trimestre.

N° 16-319 du 18 octobre 2016 : CONVENTION avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs domiciliée 5 impasse Bon Secours à Paris (75011) pour l'animation d'une

rencontre-débat sur le thème « *apprendre à poser des limites à son enfant* », le 26 novembre 2016 à l'école Victor Hugo, le prix de cette prestation étant de 400 € TTC.

N° 16-320 du 19 octobre 2016 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance d'un montant de 4 293,78 € proposée par AXA France IARD pour la réfection des réserves situées au niveau -2 du groupe scolaire Leonard de Vinci, dégradées par une infiltration en août 2015.

N° 16-321 du 20 octobre 2016 : DÉSIGNATION du cabinet d'avocats Laurent Frölich situé 7 rue de Chaillot à Paris (75116) pour représenter la Ville dans le cadre d'un contentieux engagé devant le tribunal administratif de Melun par un agent vacataire sollicitant la requalification de son emploi et la régularisation consécutive de sa situation administrative et de ses droits financiers.

N° 16-322 du 20 octobre 2016 : MISE À DISPOSITION au profit de l'association Nogent Natation 94 du gymnase du Centre et de la salle polyvalente situés 8 rue du Port, les après-midis des 24, 26 et 28 octobre 2016, moyennant le paiement d'une redevance de 72 €.

N° 16-323 du 20 octobre 2016 : CONVENTION avec l'entreprise Les Luciolles-Christophe Hibbert domiciliée 52 avenue Carnot à Croissy-sur-Seine (78290) pour l'animation d'un atelier « *light painting* » au Pôle Jeunesse, le 27 octobre 2016, le prix de cette prestation étant de 200 € TTC.

N° 16-324 du 20 octobre 2016 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance proposée par Breteuil Assurances Courtage au titre du contrat dommages aux biens, d'un montant de 1 100 € pour le remplacement d'une contrebasse d'étude  $\frac{3}{4}$  détériorée le 6 mai 2015.

N° 16-325 du 20 octobre 2016 : CONTRAT avec l'association La Lune Rousse domiciliée 11 rue de Dijon à Saint Herblain (44800) pour une représentation du spectacle « *1001 nuits : Shéhérazade* » à la bibliothèque municipale, le 9 décembre 2016, le coût de cette prestation étant de 1 261,36 €.

N° 16-326 du 21 octobre 2016 : CONSTITUTION, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une régie de recettes auprès du cimetière pour l'encaissement du produit des taxes funéraires d'un montant maximum de 10 000 €.

N° 16-327 du 21 octobre 2016 : MARCHÉ passé avec la société QUERCY domiciliée 121-135 avenue du Docteur Vaillant à Romainville (93230) pour l'acquisition de mobilier de bureau destiné aux services administratifs pour un montant de 7 880,15 € TTC.

N° 16-328 du 24 octobre 2016 : CONTRAT avec M. Antoine ASSAF, conférencier, pour l'animation d'une rencontre-débat intitulée « *Vivre ensemble en ce monde ?* » à la bibliothèque municipale, le 18 novembre 2016, le prix de cette intervention étant de 500 € TTC.

N° 16-329 du 25 octobre 2016 : CONVENTION avec Mme Valérie Gay-Corajoud domiciliée à Palavas-les-flots (34250) pour la diffusion de son film documentaire « *le monde de Théo* » et sa participation à la conférence-débat organisée le 4 novembre 2016 sur le thème de l'autisme, la Ville prenant en charge ses frais de transport et d'hébergement (maxi 400 €).

N° 16-330 du 25 octobre 2016 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit au profit de l'association Visemploi d'une salle et d'un bureau situés 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

N° 16-331 du 26 octobre 2016 : AVENANT n°1 au marché passé avec la société AGORA PLUS pour l'acquisition, l'installation et la maintenance d'un logiciel de gestion des prestations

destinées aux familles, actant d'une augmentation de 5,47 % du coût annuel de la maintenance (de 6 579,35 € à 6 939,35 € TTC) suite à l'acquisition du nouveau module « Agor@demarche ».

N° 16-332 du 26 octobre 2016 : MARCHÉ avec la société SIREV, sise parc d'activités des Arpents à Pontault-Combault (77343), pour l'installation d'un arrosage automatique sur le boulevard Albert 1<sup>er</sup> au prix de 32 334 € TTC.

N° 16-333 du 27 octobre 2016 : CONTRAT avec la Fédération Nationale des C.M.R. domiciliée 2 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne pour la réalisation de missions d'accompagnement de projets scolaires éducatifs et culturels, arrêté selon les modalités suivantes :

- école Léonard de Vinci : 2 512,63 € TTC
- école Val de Beauté : 5 673,68 € TTC
- école Paul Bert : 7 254,20 € TTC
- école Victor Hugo : 2 269,47 € TTC.

N° 16-334 du 27 octobre 2016 : EXTENSION de la régie unique de recettes constituée auprès de la Maison de la Famille pour l'encaissement du produit des participations des familles à la restauration scolaire et aux études surveillées.

N° 16-335 du 3 novembre 2016 : DÉSIGNATION de Maître Dominique Pigot, avocat exerçant au sein du cabinet Pigot, Second & associés domicilié 16 avenue de Friedland à Paris (75008), pour représenter la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Paris dans le cadre d'une procédure opposant l'Etat à un administré de la commune. L'Etat fait appel d'un jugement rendu par le TA de Melun en mars 2016, annulant, à la demande d'un Nogentais, l'arrêté interministériel rejetant la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2009. Le montant des honoraires est fixé à 3 300 € HT pour 15 heures de travail, l'heure supplémentaire au-delà de ce forfait étant facturée 220 € HT.

N° 16-336 du 3 novembre 2016 : CONTRAT avec l'ATELIER PARISIEN D'URBANISME domicilié 17 boulevard Morland à Paris (75004) portant sur « l'élaboration d'outils visant à structurer une conservation de la qualité architecturale, urbaine et paysagère de la Ville », le montant de cette prestation étant fixé à 24 000 € TTC.

N° 16-337 du 4 novembre 2016 : CONTRAT avec l'association Pocket Théâtre domiciliée 36 boulevard Gallieni à Nogent pour une représentation de la pièce « *la fusée d'Elliot* » à la Scène Watteau, le 4 décembre 2016 dans le cadre du Téléthon, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 16-338 du 4 novembre 2016 : CONVENTION avec l'association Crazy Feet domiciliée à la Maison des Associations et de la Citoyenneté pour l'organisation, dans le cadre du Téléthon, d'un après-midi dansant le 3 décembre 2016, à la salle Emile Zola.

N° 16-339 du 4 novembre 2016 : CONTRAT avec la Sarl ART EVOLUTION domiciliée 116 rue de Charenton à Paris (75012) pour l'animation de deux ateliers créatifs « gourditos » et « boules de Noël », le 17 décembre 2016, le prix de ces prestations étant de 2 162,75 € TTC.

N° 16-340 du 4 novembre 2016 : CONTRAT avec la Sarl SESAME SPECTACLES sise 50 rue de Marsinval à Vernouillet (78540) pour l'organisation de l'animation « *le père Noël sur ressort et ses deux lutins* » (3 passages de 30 mn), le 17 décembre 2016, au prix de 3 250 € TTC.

N° 16-341 du 4 novembre 2016 : CONTRAT avec la Sarl LES PETITS TRAINS DE PARIS sise 18 rue de Béziers au Blanc-Mesnil (93150) pour la location d'un petit train avec chauffeur, le 24 décembre 2016, le prix de cette prestation étant de 1 644,50 € TTC.

N° 16-342 du 8 novembre 2016 : CONTRAT avec la société AFONE MONETICS sise 11 place François Mitterrand à Angers (49055) pour la location d'un matériel monétique TPE Compact installé au parking du Centre au tarif de 12,96 € TTC/mois.

N° 16-343 du 9 novembre 2016 : CONTRAT avec la société FÊTES ET FEUX PRESTATIONS sise 66 rue Henri Martin à Vanves (92170) pour un tir de canon le 11 novembre, le prix de cette prestation étant de 498 € TTC.

N° 16-344 du 14 novembre 2016 : Mise en décharge de 14 vestiaires type « industriel » affectés au service de la Police Municipale à l'Eco Point.

N° 16-345 du 14 novembre 2016 : ANNULÉ

N° 16-346 du 14 novembre 2016 : MISE À DISPOSITION du gymnase du Centre au profit de l'association Hau Quyen Club pour l'organisation d'un stage sportif, le dimanche 20 novembre 2016, moyennant le paiement d'une redevance de 48 €.

N° 16-347 du 14 novembre 2016 : CONVENTION avec l'association AGVRNV La Luciole Vairoise domiciliée 8 rue des Pinsons à Vaires-sur-Marne (77360) relative à l'organisation d'animations pédagogiques « nature » destinées aux élèves de l'école maternelle Leonard de Vinci, les 14, 21 et 25 novembre 2016, pour un montant de 374 € TTC.

N° 16-348 du 14 novembre 2016 : ACCEPTATION de l'indemnité proposée par Breteuil Assurances Courtage d'un montant de 1 084 €, franchise contractuelle de 500 € déduite, en réparation du préjudice subi par la Ville le 3 juillet 2015 du fait de la dégradation d'une partie du flocage du parking du Centre.

N° 16-349 du 17 novembre 2016 : MARCHÉ avec la société JPV sise 101 avenue de Verdun à Argenteuil (95100) pour la livraison de paniers gourmands destinés aux séniors de la Ville (non assujettis à l'impôt sur le revenu), arrêté selon les prix suivants :

- panier individuel : 19,69 € TTC
- panier couple : 28,96 € TTC.

N° 16-350 du 17 novembre 2016 : MARCHÉ avec la société JEFF DE BRUGES sise 124 Grande Rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne (94130) pour la fourniture de ballotins de chocolats aux séniors nogentais, au prix de 8,05 € TTC / l'unité.

N° 16-351 du 17 novembre 2016 : DÉSIGNATION de la Selarl GÉNÉSIS AVOCATS domiciliée 64 rue de Miromesnil à Paris (75008) pour représenter la commune devant le tribunal administratif de Paris dans le cadre du recours exercé conjointement avec l'EPT ParisEstMarne&Bois et les communes ayant choisi de s'y associer, contre la décision du Conseil de Paris de fermer les voies sur berges, le montant des honoraires étant à répartir entre les différents requérants.

N° 16-352 du 17 novembre 2016 : CONVENTION avec l'association La Bigarrure domiciliée 2 rue Gérard Adolphe Martin à Rozoy-sur-Serre (02360) pour la présentation des spectacles « *Fée Gudule et la poésie de Noël* » et « *la soupe aux contes de Fée Gudule* », à l'école élémentaire Paul Bert, les 15 et 16 décembre 2016, le prix de ces prestations étant de 1 750 € TTC (deux séances par date, soit 4 représentations).

N° 16-353 du 18 novembre 2016 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance proposée par Breteuil Assurances Courtage d'un montant de 207,70 €, correspondant aux frais de réparation d'un plot anti-stationnement détérioré le 18 août 2016.

N° 16-354 du 18 novembre 2016 : RENOUVELLEMENT pour une durée de deux ans de la convention passée avec l'association Encou pour la mise à disposition à titre gratuit d'un pavillon de 170 m<sup>2</sup> et d'un terrain de 400 m<sup>2</sup> situés 17/19 Ile des Loups au Perreux-sur-Marne, l'association prenant à sa charge le règlement des fluides et l'entretien des locaux et espaces verts.

N° 16-355 du 18 novembre 2016 : CONVENTION avec la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques pour l'organisation d'ateliers artistiques destinés aux enfants de l'école élémentaire Val de Beauté les 22 et 29 novembre 2016, le prix de ces prestations étant de 320 € TTC.

N° 16-356 du 21 novembre 2016 : MARCHÉ avec la société A2A ASCENSEURS sise 10 rue des Létis à Bezannes (51430) portant sur l'entretien global, la maintenance et la modernisation des ascenseurs pour la commune, le CCAS et la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 250 000 € HT.

N° 16-357 du 21 novembre 2016 : MARCHÉ pour l'extension des installations de vidéo-protection urbaine de la Ville avec la société SEMERU sise 34 rue Charles Piketty à Viry-Châtillon (91178), au prix de 217 742,40 € TTC.

N° 16-358 du 21 novembre 2016 : CONVENTION avec la Sarl Comme à la Maison domiciliée 30 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne pour la mise à disposition à titre gracieux du bar de la Scène Watteau, dans le cadre de sa participation au Téléthon, le 4 décembre 2016.

N° 16-359 du 22 novembre 2016 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit de la salle de réunion du service Communication au profit de l'association Théâtre de la Nuit domiciliée 18 avenue du Président Allende à Arcueil (94110), les 3 et 4 décembre 2016, pour un atelier d'écritures dans le cadre du concours photo « *ma ville vue de ma fenêtre* ».

N° 16-360 du 22 novembre 2016 : MARCHÉ avec la société SNTPP sise 2 rue de la Corneille à Fontenay-sous-Bois pour la réalisation de travaux neufs et d'entretien des voiries et réseaux divers, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 1 700 000 € HT.

N° 16-361 du 23 novembre 2016 : MISE EN DÉCHARGE d'une contrebasse  $\frac{3}{4}$ , d'un clavier numérique Yamaha, d'un fax de marque Canon, de 3 chaises, 3 pupitres en bois et 3 pupitres en fer affectés au Conservatoire, à l'Eco Point.

N° 16-362 du 24 novembre 2016 : MARCHÉ avec la société SEDOC sise 90 rue de la Haie Coq à Aubervilliers (93536) relatif à la fourniture de carburants et services annexes, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 175 000 € HT.

N° 16-363 du 25 novembre 2016 : MARCHÉ pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre d'une procédure de concession pour les crèches Jardin des Lutins et Mandarine avec le groupement composé du cabinet LANDOT et de la société CITEXIA, mandataire, domiciliée 21 rue Bergère à Paris (75009), arrêté selon les modalités suivantes :

- 4 ou 6 offres et 2 tours de négociation : 15 725 € HT (18 870 € TTC)
- tour de négociation supplémentaire : 2 125 € HT (2 550 € TTC).

N° 16-364 du 29 novembre 2016 : MISE EN DÉCHARGE des véhicules Fiat Ducato acquis en 2001, Citroën Saxo et Peugeot Boxer immatriculés en 1996 et d'une sableuse tractée acquise en 1998, auprès de la Casse Autos Raphael Fallone sise 277 voie Sonia Delaunay à Champigny-sur-Marne.

N° 16-365 du 29 novembre 2016 : MISE EN DÉCHARGE d'un nettoyeur Kärcher, d'un cric, d'un aspirateur et d'un chargeur-boosteur affectés au CTM à l'Eco Point.

N° 16-366 du 29 novembre 2016 : EMPRUNT de 3 000 000 € auprès de la BRED Banque Populaire destinés au financement des travaux de construction du gymnase Christian Maudry (durée : 10 ans, taux d'intérêt annuel fixe de 0,90 %, frais de dossier : 3 015 €).

N° 16-367 du 29 novembre 2016 : CONTRAT avec l'association Mille et un chemins domiciliée 64 B rue de Chamigny à Fontaines (71150) pour douze séances de contes à la bibliothèque municipale, le prix de ces prestations étant de 1 650 € TTC.

N° 16-368 du 29 novembre 2016 : CONTRAT avec l'association Age d'Or de France domiciliée 35 rue de Lyon à Paris (75012) pour des séances de contes (5 demi-journées) à la bibliothèque municipale, le prix de ces prestations étant de 650 € TTC.

N° 16-369 du 29 novembre 2016 : MISE EN DÉCHARGE à titre gracieux d'un photocopieur affecté à l'école élémentaire Val de Beauté à la société DV2000, pour recyclage.

N° 16-370 du 30 novembre 2016 : MISE À DISPOSITION du gymnase Gallieni au profit de l'association Réveil de Nogent Gymnastique pour l'organisation d'une compétition « challenge Brouard », le 15 janvier 2017, moyennant le paiement d'une redevance de 80 €.

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12**

**Jacques J.P. MARTIN**  
**Maire de Nogent-sur-Marne**  
**Président du territoire ParisEstMarne&Bois**